CHAPITRE VI.

Des changements dans le titre, le poids, & la valeur numéraire des eſpeces.

SI à l'époque d'une refonte générale des eſpeces, l'on augmentoit ou diminuoit leur poids, l'on amélioroit ou altéroit leur titre, cette opération ne produiroit aucun mal réel, pourvu que la valeur numéraire de ces mêmes eſpeces, fut augmentée ou diminuée dans une proportion équivalente; mais comme le Souverain, ni perſonne, ne gagneroient rien à ce changement, il n'eſt pas vraiſemblable, qu'on en donne jamais le conſeil; ce ſeroit occaſionner, ſans aucune utilité, beaucoup d'embarras, de ſoupçons, & de défiances.

Les opérations ſur les monnoies, dont je veux parler ici, ſont d'une toute autre nature. L'adminiſtration ſéduite par des apparences trompeuſes, & troublée par le déſor-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

dre des affaires, a ſouvent eu recours à des moyens dangereux ; & ſe fiant aveuglément à des ſyſtêmes, dont les inventeurs n'avoient eux-mêmes qu'une idée imparfaite & confuſe; tantôt elle a altéré la valeur intrinſéque des eſpeces, ſans réduire en proportion leur valeur numéraire, & tantôt elle a hauſſé cette valeur numéraire, ſans rien changer à la valeur intrinſéque. Ces deux opérations ſont abſolument ſemblables, & dans leurs motifs, & dans leurs effets ; & comme de pareils projets ſont encore préſentés dans tous les moments, où quelque embarras dans les finances ſe manifeſte, je crois utile d'en rappeller le danger & les ſuites funeſtes.

Le Souverain, en donnant à la monnoie courante, une valeur additionnelle, & abſolument idéale, ne ſe détermine à une pareille diſpoſition, que dans la vue de s'acquitter envers ſes créanciers, avec une moindre quantité d'or & d'argent ; & comme il ne leur doit pas ſeulement une ſomme

quelconque de livres tournois, mais encore un payement en eſpeces pareilles à celles qu'il a tacitement promiſes, il commet une injuſtice évidente, lorſqu'il manque à cet engagement.

Suppoſons qu'on paye les intérêts, ou les capitaux des créanciers de l'État, avec une monnoie dont on vient de doubler la valeur numéraire, ſans rien changer ni à ſon poids, ni à ſon titre; ces créanciers voient à l'inſtant, leur fortune réduite à moitié: puiſque le prix de toutes les choſes de la vie, eſſuye une révolution proportionnée, à l'exhauſſement de la valeur numéraire des eſpeces. En effet, les prix ne ſont pas relatifs à la dénomination de louis ou d'écu, ni à la diviſion de ces monnoies, en plus ou moins de livres tournois: ces prix ſe rapportent uniquement à leur valeur intrinſéque; & ſi l'on ne repéte pas conſtamment dans les marchés: je vends mon tems, mon travail, ma marchandiſe, tant d'écus, tant de louis, contenant telle

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

quantité d'or ou d'argent fin ; c'eſt que chacun s'habituant à regarder la valeur numéraire, comme abſolument liée à la valeur intrinſéque, on néglige de rappeller une idée, qui n'eſt pas moins conſtamment ſous-entendue.

Ainſi, le Souverain peut donner aux monnoies le nom qui lui plaît ; il peut hauſſer ou diminuer leur valeur numéraire ; il peut, par de nouveaux tarifs, régler différemment la quantité d'or & d'argent qui doit entrer dans leur compoſition ; il peut enfin, déranger & bouleverſer toutes les meſures employées dans les marchés ; mais il ne ſauroit ſubjuguer cette opinion, qui ſeule détermine, d'après des rapports réels, ce qu'il faut échanger contre une piece d'or & d'argent, d'un tel poids & d'un tel titre.

La valeur numéraire des monnoies, eſt à leur valeur intrinſéque, ce que les mots ſont aux idées ; & comme on ne pourroit pas hauſſer le prix d'une pierre colorée, en l'appellant, de par le Roi, un rubis ou

une émeraude ; de même on ne peut pas augmenter la valeur effective d'un louis-d'or ou d'un écu, en changeant la dénomination numéraire de ces especes.

Cependant, la lésion qu'éprouveroient tous les créanciers de l'État, ne feroit pas le feul inconvénient attaché à l'opération dont je difcute ici les effets. Le Souverain auroit encore d'autres reproches à fe faire : car en détruifant une monnoie dont il auroit hauffé la valeur numéraire, fans en changer la valeur intrinféque, & en acquittant fes engagements de cette maniere, il autoriferoit l'univerfalité des débiteurs, à en agir de même envers leurs créanciers ; & l'infidélité du Prince, deviendroit celle de la moitié des habitants du Royaume, envers l'autre moitié. Quel trouble, quelle chaîne d'injuftices & de manquements de foi ! & c'eft le protecteur de la fûreté publique, qui feroit le premier moteur d'un pareil défordre ! Les fuites n'en feroient pas même circonfcrites dans les limites du Royaume ;

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

les étrangers qui commercent avec la France, y feroient enveloppés, & les uns gagneroient, les autres perdroient à ce bouleverfement. Ceux qui, à l'époque de la variation des efpeces, feroient débiteurs des François en livres tournois, s'acquitteroient avec une fomme d'or & d'argent beaucoup moins confidérable ; & ceux au contraire, pour le compte de qui l'on auroit vendu des marchandifes à crédit, ne réaliferoient qu'une partie de leurs créances.

Qui ne croiroit, au moins, que tant de maux ont été produits pour enrichir le tréfor royal ? c'étoit fans doute, le but qu'on fe propofoit; mais on eft trompé dans fa combinaifon. Le Prince, à la vérité, diminue de moitié le poids de fes dettes, lorfqu'il fe permet de les acquitter avec une monnoie, dont il a doublé la valeur numéraire, fans rien changer à fa valeur intrinféque : mais comme toutes les autres dépenfes du Souverain, font relatives, ou à fa maifon, ou à fa marine, ou à fes ar-

mées, ou à ses besoins dans l'étranger; & que de telles dépenses, sont la représentation d'une valeur quelconque, fournie librement, soit en travail, soit en denrées; ce contract d'échange entre le Roi & ses sujets, ne peut plus subsister aux mêmes conditions, du moment que la valeur numéraire des monnoies est changée. Alors le Souverain est obligé d'augmenter les soldes, les gages, les appointements, le fonds numérique applicable aux fournitures de toute espece; & il ne peut faire aucun profit sur la partie la plus considérable de ses dépenses.

Ce n'est pas tout; & ceci est une distinction importante: les impôts qui forment le revenu du Prince, sont de deux especes: les uns sont réglés à tant pour cent, de la valeur des productions ou des marchandises, & les autres sont fixés à une quotité positive de livres tournois.

Le produit numérique des impôts proportionnés à la valeur des choses, s'éléveroit sans doute, en raison de la hausse

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

qu'occaſionneroit dans le prix de tous les biens, le changement apporté au cours des eſpeces; & le Souverain ne feroit ni perte ni gain, ſur cette partie de ſes revenus.

Il n'en feroit pas de même des autres tributs: ainſi les redevances, les capitations fixes, les abonnements de toute eſpece, le profit réſultant de la vente excluſive du ſel & du tabac à des prix déterminés, le tarif des ports de lettres, les divers droits enfin, qui ne ſont pas réglés en raiſon de la valeur des productions ou des marchandiſes; toute cette claſſe importante des revenus du Roi, eſſuyeroit une diminution conſidérable, & la raiſon en eſt ſimple. Tant qu'un louis-d'or, du titre & du poids de ceux qui ont cours aujourd'hui, repréſente vingt-quatre francs; une capitation de ſept cent vingt livres, ne peut être acquittée qu'avec trente louis, qui peſent un marc d'or: mais au moment, où par la loi du Prince, le louis eſt déclaré égal à quarante-huit livres, il ſuffit de quinze louis peſant

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

un demi marc, pour acquitter cette même capitation.

Sans doute, le Souverain, dans la vue de tirer un profit certain de ſon opération, pourroit en même tems, doubler tous les impôts qui conſiſtent dans une quotité fixe de livres tournois; il pourroit hauſſer pareillement le prix du ſel & du tabac; il pourroit faire une reviſion générale de tous les tributs, & modifier ceux dont la forme, ou la conſtitution, dérangeroient ſes calculs. Mais alors, l'injuſtice du Gouvernement envers les créanciers de l'État, paroîtroit dans tout ſon jour; & l'on manqueroit abſolument le but qu'on ſe feroit propoſé: car ce n'eſt jamais que pour eſſayer de la diſſimuler, cette injuſtice, qu'on a recours aux opérations ſur les monnoies: on eſpere dérober ſa marche; on ſe flatte de donner le change aux jugements du public, à la faveur de ces combinaiſons compliquées, dont les dangereux effets ne ſe développent pas tout-à-coup. Ainſi, pour retarder la récla-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

mation publique, ou pour la rendre un moment incertaine, on ne craint point d'exciter un trouble général, en détruisant tous les rapports qui ont servi de base aux conventions sociales.

Ce n'est pas une telle politique qui sied à un grand Monarque; ce n'est pas celle qui s'accorde avec sa dignité. Il ne faut pas qu'il ajoute aux maux réels, tous ceux qui naissent du désordre & de la confusion; il ne faut pas sur-tout, qu'il affoiblisse lui-même tous les principes de morale, en donnant l'exemple de la mauvaise foi la plus effrayante, celle qui paroît l'effet d'une combinaison réfléchie. Ah! c'est dans les tems malheureux que l'Etat a le plus besoin de toutes les vertus de son Prince; & loin qu'en de pareils moments, on doive conseiller au Souverain aucune opération artificieuse, il faut l'en éloigner, en lui montrant que les détours & les déguisements, réussissent encore moins en administration qu'en politique, parce que c'est sur un théatre ouvert à tous

les yeux, qu'on eſt alors obligé de les employer; & qu'il eſt difficile d'en impoſer, quand on eſt environné des regards de tout un peuple. Mais c'eſt ſur-tout, par de nobles mouvements, qu'il faut entraîner le cœur des Princes vers tout ce qui eſt grand & honnête; & loin de les ramener timidement à de petits moyens, loin de leur propoſer les armes, qui peuvent convenir au foible contre le puiſſant, il faut élever leur courage, & les exciter à ſuivre une marche digne de la grandeur & de la majeſté du chef de l'Etat. Ainſi, dans la ſituation des finances, la plus déſeſpérée, il faut encore oſer développer l'état des affaires; il faut, en s'y montrant ſenſible, indiquer les divers moyens auxquels les circonſtances obligent d'avoir recours; il faut montrer que les plus doux ſont ceux qu'on a choiſis; il faut, pour ainſi dire, aſſocier toute la nation à ſes délibérations, & la rendre témoin des difficultés qu'on doit vaincre. Eſt-il un moment, où il ſoit moins permis de

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

la tromper, que celui où l'on eſt contraint de la porter à des ſacrifices ? Eſt-il un moment, où il ſoit plus néceſſaire de captiver ſa confiance, que celui où il faut, pour adoucir le préſent, diſſiper tous les nuages ſur l'avenir ? Eſt-il un moment, où le Souverain doive ſe montrer plus homme de bien, que celui où toutes les eſpérances & toutes les conſolations, tiennent à l'idée qu'on ſe forme de ſon caractere, & des principes de ſon Gouvernement? Non, jamais il ne doit employer aucun art menſonger : dans les jours proſpéres, il n'en a pas beſoin ; & dans ceux de l'adverſité, il peut tout adoucir, tout calmer, tout ſauver, par une conduite vraie, ſimple & découverte, & qui a ce grand avantage, entre tant d'autres, qu'elle fait, à l'inſtant, de l'intérêt du Prince, l'intérêt commun; & qu'elle ouvre les reſſources qui naiſſent de l'amour de ſes ſujets, & de la confiance de ceux qu'on a pris ſoin d'éclairer. O puiſſance trop peu connue de la franchiſe & de la vérité ! tu

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

vaux mieux pour les Princes, que tous les rafinements de l'adresse & de la dissimulation; mais telle est la grandeur & la majesté d'une idée simple & pure, que les Rois n'y atteignent presque jamais, ni par les conseils, ni par les indications de leurs serviteurs ou de leurs ministres; & qu'ils ont besoin de s'y élever d'eux-mêmes, par le sentiment de ce qu'ils sont, & de ce qu'ils doivent être.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf